



LE

BULLETIN

CONFÉDÉRAL



SOMMAIRE

P. 3 EN BREF

P. 4 L'INFO MILITANTE - « DANS UNE SOCIÉTÉ QUI DOUTE, L'ENGAGEMENT SYNDICAL CRÉE DES ESPACES DE CONFIANCE »

P. 7 « LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI RETRAITES CRÉE DE SÉRIEUSES DIFFICULTÉS »

P. 10 AXA : LA CFE-CGC MOTEUR D'UN SOLIDE ACCORD HANDICAP

P. 11 UN COMBAT SYNDICAL POUR LA PAPETERIE DE CONDAT

P. 15 REGARDS ÉCONOMIQUES

P. 19 TENDANCES

P. 20 BULLES X (EX-TWITTER)





L'intersyndicale mobilisée le 13 octobre pour les salaires

À l'appel de 8 organisations syndicales (CFE-CGC, CFDT, CGT, FO, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU), une journée nationale de mobilisation est prévue le vendredi 13 octobre contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes. « Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, un meilleur partage de la richesse produite est plus que jamais impératif, souligne l'intersyndicale **dans un communiqué**. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement... Ce sujet nécessite une augmentation du SMIC et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. » Alors que « la colère contre la réforme des retraites est intacte » et que « des milliers de travailleurs sont pénalisés par son application à marche forcée le 1^{er} septembre », les organisations syndicales rappellent que « le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux sont les revendications prioritaires pour le monde du travail ».

Une conférence sur les salaires courant octobre

Le président de la République a confirmé la tenue d'une prochaine conférence sociale programmée courant octobre, à laquelle sont conviées les organisations syndicales et patronales. « Conformément aux règles du dialogue social, cette conférence sociale entre les partenaires sociaux sera ouverte par la Première ministre et le ministre du Travail », a indiqué Emmanuel Macron. Au menu notamment des discussions : la question des branches professionnelles où la rémunération est inférieure au salaire minimum, ainsi que l'évolution générale des salaires et des revenus.

Assurance chômage : la négociation a débuté

Gestionnaires de l'Unédic, les organisations syndicales et patronales représentatives ont lancé, le 12 septembre, une négociation visant à définir les règles de la nouvelle convention d'assurance chômage applicable au 1^{er} janvier 2024. Sans revenir sur le calcul du salaire journalier de référence (SJR) qui sert de base à l'allocation, ni sur le principe de contracyclicité de l'indemnisation, la lettre de cadrage gouvernementale prévoit notamment que l'Unédic contribue davantage au financement de France Travail, l'organisme qui va remplacer Pôle emploi l'an prochain.

Droit syndical : la CFE-CGC auditionnée au Parlement

Dans le cadre d'une commission d'enquête parlementaire sur les manifestations et les rassemblements intervenus cette année entre le 16 mars et le 3 mai contre la réforme des retraites, ainsi que sur leur déroulement, les organisations syndicales **ont été auditionnées** le 7 septembre. « Dans l'intersyndicale et avec les préfetures, la CFE-CGC a pris toute sa part, en amont, dans l'organisation et le bon déroulement général de toutes ces manifestations », a souligné Jean-Philippe Tanghe, secrétaire général confédéral.

Fonction publique : l'accès au congé de proche aidant élargi

Un décret publié le 25 août au Journal officiel élargit l'accès au congé de proche aidant dans la fonction publique, dont la possibilité de le fractionner en demi-journées plutôt qu'en journées entières. Permettant de s'occuper d'un proche handicapé ou en perte d'autonomie, le dispositif n'était jusqu'ici ouvert qu'aux agents dont les proches étaient dans une situation « d'une particulière gravité ». Dorénavant, les agents peuvent le solliciter quand la situation d'un proche nécessite une « aide régulière ». L'assouplissement s'applique aussi au congé de présence parentale, quand l'enfant est gravement malade ou handicapé.

LE CHIFFRE

56,9 %



Le taux d'emploi des seniors âgés de 55 à 64 ans en 2022, selon une étude de la DARES (service statistique du ministère du Travail). En tenant compte des personnes au chômage, 60,3 % des seniors sont actifs, soit 0,6 point de plus qu'en 2021. Le taux d'emploi diminue nettement avec l'âge : en 2022, il est de 82,5 % pour les 25-49 ans, de 76,4 % pour les 55-59 ans et de 36,2 % pour les 60-64 ans.

Par rapport à la moyenne de l'Union européenne (62,4 %), le taux d'emploi des seniors en France est 5,5 points en dessous. La France se place ainsi en 17^e position parmi les 27 pays de l'UE.



L'INFO MILITANTE



« DANS UNE SOCIÉTÉ QUI DOUTE, L'ENGAGEMENT SYNDICAL CRÉE DES ESPACES DE CONFIANCE »

Conseil national de la refondation, loi retraites, négociations Agirc-Arrco et assurance chômage, corpus syndical de la CFE-CGC, élections CSE... Président confédéral, François Hommeril passe en revue la riche actualité de la rentrée sociale.

Emmanuel Macron a réuni le 7 septembre le Conseil national de la refondation (CNR). Pourquoi la CFE-CGC n'y a pas participé ?

Quand j'ai reçu l'invitation, mon premier réflexe a été de me dire : « On va voir... puisque le contexte est différent... ». Puis à la réflexion, je suis arrivé à la conclusion que cette réunion n'avait pas plus d'intérêt que les précédentes. C'est la troisième réunion du CNR convoquée par le président de la République et les mêmes raisons produisent les mêmes effets. Tout cela est de l'écran de fumée et, outre que cette captation de l'acronyme du Conseil national de la résistance est grossière, cela ne nous intéresse pas d'être sur la photo imaginée par les communicants de l'Élysée. Je ne vois pas ce qu'il y a de nouveau qui permettrait de valider notre participation à ce non-événement, d'autant que par ailleurs, une conférence sociale est prévue à laquelle nous allons participer de manière extrêmement dynamique pour y peser de tout notre poids.

Au gré de la publication au compte-goutte des décrets d'application, la loi retraites est entrée en vigueur depuis le 1^{er} septembre.

Que peut-on en dire ?

Il se passe malheureusement tout ce que l'on avait prévu et cela nous est confirmé par nos délégués syndicaux et administrateurs dans les organismes de Sécurité sociale. Le fait que l'exécutif ait choisi comme véhicule législatif un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFSS) qui impose une mise en œuvre de la loi dès l'année où elle est promulguée - fait unique dans l'histoire des réformes

des retraites - conduit à de sérieuses difficultés. Cela occasionne un énorme travail, de la souffrance et des démissions chez les personnels des CARSAT et de la CNAV. On fait lanterner les retraitables à qui on ne répond pas ou mal aux interrogations, par exemple concernant la clause de sauvegarde permettant à certains assurés, nés entre septembre 1961 et fin 1963, de continuer à bénéficier des anciennes règles pour les départs anticipés pour carrières longues. En l'état, il n'y a pas toutes les garanties que soient appliqués les droits attachés aux personnes (environ 800 000 départs à la retraite par an).

« La séquence retraites, avec l'adhésion très majoritaire de la population à nos actions, a généré un regain d'intérêt et d'adhésion au syndicalisme »

Après une crise sociale historique, quels débouchés désormais pour l'intersyndicale, outre la prochaine mobilisation du 13 octobre ?

Notre volonté commune est de maintenir cette intersyndicale retraites qui représente quelque chose d'important et de symbolique, un bien qui nous est propre quand bien même elle s'épuisera au fil du temps et que chaque organisation conservera toute sa liberté à exprimer ses analyses et revendications. Le fonctionnement de l'intersyndicale et le rapport de force instauré nous ont permis d'atteindre un haut niveau de maturité et d'intelligence collective, de mieux travailler en amont les dossiers sociaux. La séquence retraites, avec l'adhésion très majoritaire de la population à nos actions, a généré un regain d'intérêt et d'adhésion au syndicalisme. Il s'agit de ne pas décevoir ces millions de gens qui



L'INFO MILITANTE

nous ont fait confiance. Raison pour laquelle notre dernier communiqué met en avant les priorités que sont les salaires, le pouvoir d'achat et le partage de la valeur. Ces sujets sont liés aux retraites dans la mesure où la problématique n'est pas celle des dépenses, maîtrisées à long terme dans toutes les prévisions, mais celle des ressources, menacées par les politiques publiques et par la baisse de la part des salaires dans le PIB.

Comment se passent vos premiers échanges avec les nouvelles leaders de la CGT et de la CFDT ?

Sophie Binet et Marylise Léon sont des personnalités qui par leur parcours et leur charisme donnent une bonne image du syndicalisme. Indépendamment des personnes, il s'agit, en toutes circonstances, de respecter ses interlocuteurs et les organisations qu'il y a derrière, notamment la cohorte de militants engagés et sincères – comme ceux de la CFE-CGC.

Du côté de Patrick Martin, nouveau président du Medef, peut-on espérer un infléchissement ?

Ce qui est important, c'est de savoir quel est le mandat de Patrick Martin. Si c'est de réclamer en permanence des aides gouvernementales et la baisse des cotisations sociales, il n'y aura pas grand-chose de nouveau. Si en revanche, il veut avec nous recréer du dialogue, de la construction, de la norme, faire cause commune pour un paritarisme utile et essayer d'endiguer la marche en avant de ce gouvernement qui a tendance à tout détruire partout où il passe, alors nous travaillerons ensemble. Mais j'attends de voir.

Les organisations syndicales et patronales représentatives ont débuté le 5 septembre une négociation sur l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés. Quels en sont les enjeux ?

Il s'agit de définir les orientations stratégiques de l'instance paritaire pour les 4 ans à venir, notamment les valeurs d'achat et de service du point.

Sur le bonus-malus, nous devons décider du maintien ou de la suppression des coefficients majorants et minorants, un mécanisme entré en vigueur en 2019. Après la réforme des retraites, la CFE-CGC et l'ensemble des organisations syndicales veulent faire disparaître rapidement cette décote, qui n'a plus lieu d'être (ndlr : une décote provisoire de 10 % pendant 3 ans est actuellement appliquée à la pension complémentaire dans le cas d'un départ en retraite à l'âge du taux plein). La négociation s'annonce pointue car la partie patronale va vouloir diminuer les cotisations quand l'État, de son côté, souhaiterait capter tout ou partie des réserves du régime (ndlr : près de 70 milliards d'euros). Une baisse des cotisations patronales constituerait pour nous une ligne rouge absolue.

Les partenaires sociaux vont négocier une nouvelle convention d'assurance chômage sur les règles qui s'appliqueront au 1^{er} janvier 2024. Qu'en est-il de la lettre de cadrage gouvernemental ?

En fait, il n'y a aucune marge de manœuvre et je suis très déçu, même un peu amer, parce que je considère que Matignon et le ministère du Travail ont trahi leur parole. Autant en bilatérales qu'en multilatérales, ils nous avaient, non pas promis, mais indiqué qu'ils nous laisseraient relativement libres pour négocier les voies et les conditions de la nouvelle convention d'assurance chômage. Et puis, en fait, rien n'a changé : la lettre de cadrage est extrêmement contraignante, ce qui n'aide pas à la négociation.

« La dégressivité des allocations chômage est une mesure populiste, volontairement discriminatoire et inefficace »

Il avait été question d'une évolution possible sur la dégressivité des allocations, combattue de longue date par la CFE-CGC. Qu'en est-il ?

À ce stade, et c'est insupportable pour nous, l'exécutif continue de vouloir imposer cette dégressivité à ceux qui financent le plus la solidarité du régime, c'est-à-dire principalement les cadres. Il faut rappeler que s'il existe un dispositif d'assurance-chômage qui permet d'assurer des



L'INFO MILITANTE

allocations à ceux qui sont éloignés de l'emploi, c'est parce qu'il est assis sur un principe de solidarité inter-catégorielle qui mobilise 10 milliards d'euros par an collectés sur les salaires des membres de l'encadrement. Dès lors, imposer des conditions de dégressivité à ceux qui sont les plus grands contributeurs nets du régime est inacceptable. C'est une mesure populiste, volontairement discriminatoire et dont il est démontré qu'elle est totalement inefficace.

Quelles sont les priorités de la CFE-CGC en cette rentrée sociale ?

Nous allons continuer à travailler et à appliquer tous les sujets contenus dans notre document militant **Restaurer la confiance**, le concentré le plus élaboré de notre corpus syndical avec de nombreuses propositions sur tous les champs sociaux-économiques pour faire progresser la société. Nous allons particulièrement travailler la question de l'emploi des seniors en vue d'une prochaine négociation, et je vais moi-même rencontrer beaucoup de nos structures (fédérations, sections). Pour la CFE-CGC, il faut sortir de ce schéma qui fait que les entreprises ne s'intéressent qu'au coût et non à la valeur apportée et produite par les salariés dans leur dernière partie de carrière. L'objectif de se séparer bêtement et automatiquement des seniors par des plans sociaux et de les faire stationner par Pôle emploi jusqu'à la retraite n'est pas acceptable, ni économiquement ni socialement.

« Grâce à ses sections et ses militants, la CFE-CGC est toujours dans une dynamique positive et en croissance »

2023 marque le renouvellement de très nombreux comités sociaux et économiques (CSE) dans les entreprises. Quelles sont les premières tendances du terrain ?

Nous avons des retours qui nous indiquent que la CFE-CGC est toujours dans une dynamique positive et en croissance. Il faut envoyer un message d'encouragement à toutes les sections et à nos militants pour le formidable travail fait au quotidien. Ce travail n'est pas facile et leur mérite est immense alors même que les moyens mis à disposition des représentants du personnel ont diminué avec les ordonnances Macron. Dans une société qui doute, l'engagement syndical intelligent, comme celui de la CFE-CGC, est une des voies par laquelle on crée des espaces de confiance pour les collègues et pour les militants eux-mêmes.

Propos recueillis par Mathieu Bahuet et Gilles Lockhart





L'INFO MILITANTE

« LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI RETRAITES CRÉE DE SÉRIEUSES DIFFICULTÉS »

Secrétaire nationale CFE-CGC à la protection sociale, Christelle Thieffinne fait le point sur les difficultés causées par l'entrée en vigueur de la réforme des retraites, et sur la négociation entre partenaires sociaux pour la retraite complémentaire (Agirc-Arrco).

Les organisations syndicales et patronales ont débuté le 5 septembre une négociation sur l'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire des salariés du privé. Comment se présente-t-elle ?

Le premier enjeu est celui de l'équilibre financier sachant que tous les feux sont au vert en la matière (ndlr : l'Agirc-Arrco disposait, au terme de l'exercice 2022, de 68 milliards d'euros de réserves). Le régime, géré par les partenaires sociaux, se porte bien et les projections confirment que cela va perdurer. Cela nous donne des marges de manœuvre. La réforme des retraites, qui s'applique depuis le 1^{er} septembre, va amener des recettes supplémentaires à l'Agirc-Arrco. Ces ressources, issues du travail supplémentaire des salariés dû au report de l'âge de départ en retraite, doivent exclusivement bénéficier aux assurés actuels et futurs de la retraite complémentaire. Cette première séance de négociation a permis de faire un tour de table. En amont, la CFE-CGC avait fait réaliser cet été des simulations pour faire concilier nos positionnements avec une gestion responsable du régime paritaire.

« Revaloriser les pensions de retraite complémentaire pour tenir compte de l'inflation et supprimer la décote »

Au nom de la CFE-CGC, vous pilotez la négociation avec Gérard Mardiné, ancien secrétaire général confédéral. Quels sont vos objectifs ?

Pour aboutir à un nouvel accord quadriennal après celui de 2019, il convient de fixer les orientations stratégiques de l'instance et les règles à appliquer pour la période 2023-2026 : la valeur d'achat du point (le niveau de cotisation) et la valeur de service du point (le montant de la pension complémentaire perçue). Notre revendication est de procéder à une revalorisation des pensions pour tenir compte du niveau de l'inflation.

Autre sujet important : le coefficient de solidarité mis en œuvre en 2019 pour préserver l'équilibre du régime. Aujourd'hui, avec la situation financière favorable de l'Agirc-Arrco et l'impact de la réforme des retraites, nous demandons la suppression de la décote de 10 % qui s'applique à la pension complémentaire dans le cas d'un départ en retraite à l'âge du taux plein. Le mécanisme n'a plus lieu d'être : si ce malus perdurait, ce serait une double peine pour les salariés qui subissent déjà un décalage de 62 à 64 ans de l'âge légal de départ à la retraite. Pour la CFE-CGC et l'ensemble des organisations syndicales, c'est une ligne rouge. Ce d'autant que la suppression du coefficient de solidarité ne coûterait qu'un tiers de ce que va rapporter la réforme des retraites aux ressources de l'Agirc-Arrco. J'ajoute qu'aujourd'hui, 53 % des personnels d'encadrement (techniciens, agents de maîtrise, cadres) font le choix de partir à la retraite à la date du taux plein, « subissant » le coefficient, quand 10 % optent pour faire une année de plus. Entre les deux, ce sont tous ceux et celles qui, selon les situations et les montants de salaires, ne subissent pas de décote.

La gouvernance de l'Agirc-Arrco va-t-elle rester du ressort des partenaires sociaux ?

Oui, je ne vois pas d'entaille possible sur le sujet venant des membres paritaires (organisations syndicales et patronales). Le gouvernement a bien tenté de procéder à un transfert du recouvrement des cotisations Agirc-Arrco vers les Urssaf mais a finalement reculé. Ce recul doit se retrouver dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2024, qui doit être présenté fin septembre. Nous verrons.

« Toute cette impréparation de la mise en application de la réforme des retraites n'est pas acceptable »



L'INFO MILITANTE

Après une crise sociale historique, la loi réformant des retraites est entrée en vigueur au 1^{er} septembre. Quel est l'état des lieux ?

Cette date marque le début des impacts que l'on va mesurer au fur et à mesure de la mise en œuvre de la loi. D'ores et déjà, s'appliquent le recul, échelonné, de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, ainsi que la durée de cotisation (voir les fiches CFE-CGC disponibles [sur le site Intranet](#)). **Sur les carrières longues**, il y a la problématique de la clause de sauvegarde permettant à certains assurés, nés entre septembre 1961 et fin 1963, de continuer à bénéficier des anciennes règles pour les départs anticipés. Problème : la CNAV a donné des directives pour que ses services n'appliquent cette clause que pour les salariés qui en font expressément la demande au moment de faire valoir leur droit à la retraite. Il y a un déficit d'information manifeste, et de réponses aux questions posées. Ces difficultés nous ont été confirmées par des administrateurs CFE-CGC et nos adhérents concernés. J'invite ces derniers à remonter, auprès de leur syndicat d'appartenance, toutes ces problématiques terrain. Pour résumer, il se passe exactement ce que nous avons prévu en amont... Toute cette impréparation n'est pas acceptable.

Quelles sont les autres difficultés ?

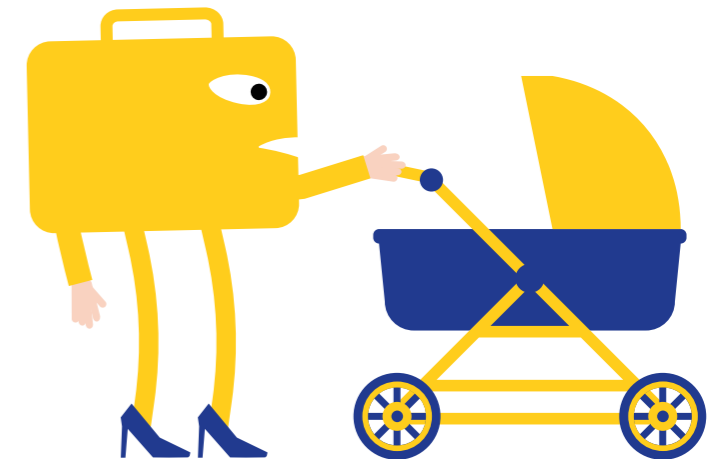
Les décrets concernant toutes les modalités afférentes à la réforme ont été publiés pendant tout l'été au compte-goutte, la veille encore de l'application effective, et il y a encore des textes de précisions attendus. C'est difficile à suivre, même pour des juristes aguerris. Des éléments doivent être mis à jour dans les bases de données. Sur les carrières longues, on sait que ça ne sera pas effectif avant la fin de l'année. Il faut aussi souligner la difficulté des conditions de travail pour les salariés des administrations de la Sécurité sociale dont les CARSAT. Aux délais contraints et à l'impréparation s'ajoutent un déficit de formation, une souffrance au travail et un malaise généralisé. Tout est réuni pour générer des risques psychosociaux.

S'agissant des pensions minimales et des promesses gouvernementales dont nous avons démonté tout l'argumentaire, il faudra attendre 2024. Surtout, il y aura beaucoup de personnes qui seront déçues de ne pas la percevoir ou dont le montant ne sera pas à la hauteur espérée.

« Les mères de famille paient le plus lourd tribut à cette réforme des retraites »

La CFE-CGC a souligné combien les mères de famille étaient pénalisées par cette réforme. Pour quelle raison ?

La réforme leur impose de travailler 2 ans de plus avec une amélioration très limitée de leur future pension. Ce sont elles qui, économiquement, paient le plus lourd tribut à la réforme. Elles sont obligées de travailler plus longtemps, sans résoudre les problèmes d'inégalités hommes-femmes en matière de niveau de pension. La réforme impacte particulièrement les femmes ayant eu un ou plusieurs enfants. Chaque naissance permet d'obtenir 8 trimestres supplémentaires soit 2 ans. La mesure permettait à beaucoup de femmes de partir à la retraite à taux plein à 62 ans ou de s'en approcher. Avec la réforme, ces trimestres supplémentaires n'auront plus la même utilité, ils sont comme effacés. Même si elles atteignent le taux plein dès 62 ans en partie grâce à ces trimestres supplémentaires, elles ne pourront partir en retraite qu'à 64 ans.





L'INFO MILITANTE

Tout a été dit sur la nocivité de cette réforme. Y a-t-il des points positifs, tels l'élargissement de la retraite progressive ou le cumul emploi-retraites ?

Le dispositif de retraite progressive est désormais accessible à de nouvelles populations : artisans, commerçants, fonctionnaires, professionnels libéraux... Nous l'appelions de nos vœux et nous continuerons de militer en ce sens car la retraite progressive est un des leviers pour améliorer l'emploi des seniors en entreprise.

Concernant le cumul emploi-retraites, le dispositif ouvre des droits et peut être intéressant en fin de carrière mais il ne doit pas être vu pour améliorer une faible pension de retraite. Sur ces sujets, de prochaines fiches seront éditées et mises à disposition sur l'intranet CFE-CGC.

Les partenaires sociaux mènent depuis le printemps dernier une négociation sur les groupes de protection sociale (GPS). Quel en est l'objet ?

Elle s'inscrit dans le cadre de l'agenda social autonome entre organisations syndicales et patronales. C'est une négociation au long cours et nous sommes dans la phase de diagnostics partagés quant au fonctionnement des GPS, c'est-à-dire les acteurs qui gèrent à la fois la retraite complémentaire (Agirc-Arrco) et le secteur concurrentiel santé/prévoyance. Il s'agira ensuite de mettre à jour l'accord national interprofessionnel (ANI) de 2009 à la lumière des changements législatifs, et de consolider la gouvernance paritaire de ces structures.

Propos recueillis par Mathieu Bahuet





L'INFO MILITANTE

AXA : LA CFE-CGC MOTEUR D'UN SOLIDE ACCORD HANDICAP

Premier syndicat au sein du groupe d'assurance, la CFE-CGC a négocié un accord structurant en faveur des salariés en situation de handicap, comme l'explique le délégué syndical Guillaume Robieux.

Mobilisée pour l'emploi des personnes en situation de handicap à tous les niveaux de la négociation collective, la CFE-CGC vient de contribuer à un solide accord chez l'assureur AXA en France. « *Le taux d'emploi de salariés bénéficiaires de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) a atteint 6,7 % en 2022 chez AXA France, explique Guillaume Robieux, délégué syndical CFE-CGC et chargé du handicap au sein du Syndicat national de l'assurance, de la prévoyance et de l'Assistance (SNAPA CFE-CGC ; Fédération de l'Assurance). Mais AXA France ne représente que la moitié des effectifs du groupe en France. Sur ce périmètre, la réalité est moins flatteuse, et les difficultés de recrutements sont réelles. C'est pourquoi la CFE-CGC, première organisation syndicale du groupe a participé de manière active et constructive à la négociation d'un accord inédit dont le périmètre couvre désormais 25 entités du groupe en France.* »

Conclu pour la période 2023-2025, l'accord détermine des moyens financiers significatifs au travers d'un budget dédié de 4,9 millions d'euros, soit un budget annuel d'environ 1,6 million d'euros. Le programme d'actions doit permettre de faire progresser l'emploi des salariés en situation de handicap en cohérence avec le contexte et la situation interne des entreprises de la représentation sociale du Groupe (RSG) ; d'inciter les personnes en situation de handicap à postuler ; et de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

EMBAUCHES, MAINTIEN DANS L'EMPLOI, ACCOMPAGNEMENT : DE NOMBREUSES DISPOSITIONS FAVORABLES

Parmi les principales dispositions obtenues durant la négociation, Guillaume Robieux met en avant :

- Les engagements en termes d'emploi avec 130 recrutements (dont au moins 40 CDI) de personnes en situation de handicap.

- La continuation des mesures d'accompagnement et de maintien dans l'emploi : adaptation des postes de travail, aides au transport pour les trajets domicile/lieu de travail, absences autorisées en lien avec le handicap, organisation du travail, adaptation du télétravail, accessibilité et aménagement des locaux.
- La mise en place d'un pilotage de groupe par une mission inclusion dédiée composée de 4 salariés et d'un référent par entité : suivi des engagements de l'accord (budget, effectifs...), prise en charge des dispositifs d'accompagnement etc.
- Le déploiement d'actions de sensibilisation et de communication, notamment l'animation de la communauté des référents handicap et des recruteurs pour chaque entité.
- Des actions de formation adaptée : évolution du métier et de la carrière au sein de l'entreprise, bilans professionnels, évaluation approfondie.
- Le renforcement du recours au secteur du travail adapté/protégé permettant de sous-traiter certaines activités auprès d'établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT), et d'entreprises adaptées (EA).

« *La signature et l'agrément de l'accord ont été récemment célébrés au Café Joyeux des Champs-Élysées, témoigne Guillaume Robieux. Amélie Wattelet, DRH d'AXA France, s'est félicitée de de cet accord, en présence du directeur général, du directeur financier, de Denis Duverne (ancien président du conseil de surveillance du groupe AXA), du sénateur Philippe Mouiller (vice-président de la commission des affaires sociales), de représentants des équipes impliquées (RH, relations sociales, référents, mission inclusion) et des signataires. Pour la CFE-CGC, cet accord ouvre la voie pour permettre aux entités du groupe de se mettre au niveau d'AXA France en matière de handicap au travail.* »



L'INFO MILITANTE

UN COMBAT SYNDICAL POUR LA PAPETERIE DE CONDAT

Encore un site industriel en péril ! Site centenaire, papeterie prestigieuse, 226 emplois menacés par un PSE. Avec un actionnaire qui cache son jeu. Les équipes CFE-CGC se mobilisent. La situation en 10 points.

1/ QUEL EST LE POINT DE DÉPART DES ÉVÉNEMENTS ?

Lors du comité social et économique (CSE) ordinaire mensuel du 20 juin 2023, la direction de la Papeterie de Condat a indiqué aux représentants du personnel qu'elle lançait une réorganisation impliquant la fermeture de la ligne de production numéro 4. Celle-ci fabrique du papier couché utilisé pour l'impression-écriture, par exemple pour des dépliants publicitaires, encarts, affiches, couverture de magazines, bande-dessinée, plaquettes de communication... Le même jour, la direction remettait les 3 livres du PSE. « On a su alors que 226 postes seraient supprimés sur 432 salariés et que cela engendrerait à peu près 187 licenciements économiques », commente Florence Gracia-Gil, déléguée syndicale CFE-CGC et élue titulaire du collège cadre au CSE. Le rendez-vous suivant devait avoir lieu le 28 juin, mais le suicide d'un salarié du comité d'entreprise le jour de la R1 (ouverture du PSE) a entraîné son report au 11 juillet.

2/ QUEL EST LE SITE INDUSTRIEL CONCERNÉ ?

La Papeterie de Condat se situe sur la commune du Lardin-Saint-Lazare (1 700 habitants), située entre Brive et Périgueux, à côté du village de Condat-sur-Vézère (Dordogne). Centenaire, créée en 1907, elle s'étend sur une trentaine d'hectares et a commencé historiquement comme usine de fabrication d'extraits tannants pour l'industrie du cuir. La première machine à papier sur le site date de 1931. Fin 1991, l'entité salariait 1 200 personnes dont une cinquantaine à Paris. La machine à papier n° 4 date de 1962 mais elle a subi de nombreuses modifications et remplacements

au cours du temps avec notamment, en 1999, l'installation d'une nouvelle coucheuse qui est encore aujourd'hui la plus moderne d'Europe en couchage 4 têtes.

« Il s'agit de toute une ligne de production qui fait le papier support et le traite, après couchage et autres étapes, jusqu'à l'atelier de transformation qui découpe les bobines en feuilles », explique Philippe Magne, élu titulaire CFE-CGC au CSE pour le collège techniciens et agents de maîtrise (TAM). C'est cette ligne qui est menacée de fermeture. La ligne 8, qui produit du papier de spécialité utilisé principalement en support d'étiquettes, n'est pas concernée à ce stade, du moins officiellement. Au fil des ans, la papeterie a appartenu à Rhône Poulenc, à Saint-Gobain et au groupe Smurfit avant d'être revendue à Lecta, son actionnaire actuel, en novembre 1998. Lecta, dont l'entité opérationnelle espagnole siège à Barcelone, contrôlée par des fonds de pension, compte aussi une usine à Garda (Italie) et cinq en Espagne sous le nom de Torraspapel.

3/ QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SOCIALES PRÉVISIBLES ?

En plus des licenciements, on estime que le PSE impacterait indirectement 2 500 emplois locaux allant des commerçants aux sous-traitants. « Nous avons des sous-traitants industriels qui sont en permanence sur le site, indique Florence Gracia-Gil : mécanique, déchargement de matières premières et de la pâte à papier, contrôle d'accès, nettoyage... La société SVL Pilote qui gère notre dépôt de papier emploie 70 personnes. Des transporteurs ne travaillent quasiment que pour le site. »



L'INFO MILITANTE

4/ POURQUOI CETTE FERMETURE EST-ELLE INJUSTIFIÉE ?

Sur le fond, Lecta justifie la fermeture de la ligne 4 par une baisse de la demande de papier couché en France et en Europe, ce que la CFE-CGC ne conteste pas. Mais elle estime que ces machines pourraient faire autre chose : papier à base de pâte recyclée pour l'administration, papier alimentaire pour des emballages, sacs en papier, gobelets en papier... « Nous avons développé de nouveaux produits sur le site mais cette production a été transférée sur d'autres sites du groupe », déplore Florence Gracia Gil. Les élus ont « le sentiment qu'on défavorise Condat au profit des autres sites, notamment parce que le système de prise de commandes est centralisé à Barcelone ».

5/ POURQUOI CETTE FERMETURE EST-ELLE UN SCANDALE ?

Lecta a bénéficié d'aides publiques. La région Nouvelle-Aquitaine lui a accordé un prêt de 19 millions d'euros à taux zéro en contrepartie de l'engagement de conserver ses deux lignes de production et 400 salariés sur place. Le Groupe a en outre bénéficié d'une subvention non remboursable de 14 millions d'euros de l'Agence pour la maîtrise de l'énergie (Ademe), sur un investissement de plus de 50 millions, pour la construction d'une chaudière CSR sur le site de Condat. Sans compter le fait que beaucoup de chômage partiel a été payé puisque l'usine est sous accord d'activité partielle de longue durée (APLD) depuis 2019.

6/ OÙ EN EST LE PSE ?

La R1 a eu lieu le 11 juillet (présentation des raisons économiques et financières et des mesures d'accompagnement) et le PSE doit se terminer courant octobre. « La direction nous a dit qu'elle "neutralisait" le mois d'août usuellement consacré à la prise de congé puis a annoncé la fermeture totale du site du 11 au 28 août, indique Florence Gracia Gil, ce qui implique qu'en août on ne fera pas de réunions ni de consultations.

Or nous sommes une entreprise de plus de 300 salariés, donc le délai légal de négociation d'un PSE est de 3 mois. En pratique, cela ne nous laisserait que 2 mois... »

7/ COMMENT SE DÉROULE LE COMBAT SYNDICAL SUR PLACE ?

Le CSE est tenu par FO, majoritaire chez les techniciens et agents de maîtrise. La CGT domine chez les ouvriers, la CFE-CGC chez les cadres. « On est ensemble, résume Florence Gracia-Gil, même si on peut se désolidariser de certaines actions. Mais par exemple, on a organisé ensemble une marche entre Condat et Le Lardin-Saint-Lazare qui a rassemblé environ 1 200 personnes le 12 juillet. Je voudrais associer à toutes ces démarches notre collègue Jean-François Sarlat, le plus ancien délégué syndical de la CFE-CGC chez Condat, qui ne peut être présent actuellement. »

8/ QUELLE EST LA MOBILISATION NATIONALE DE LA CFE-CGC ?

Outre les édiles et les parlementaires locaux qui se battent avec l'énergie du désespoir pour sauver leur territoire, les fédérations CFE-CGC ont pris le taureau par les cornes. Fibopa (bois papier), en la personne de son ancien président Yves Heidmann, et Enermine, en la personne de son secrétaire général Gilles Telal, travaillent sur le dossier en lien avec les militants et la Confédération. Ils ont aussi sollicité IndustriALL, l'association de syndicats européens, pour mettre la pression sur Lecta à l'étranger. Côté Confédération, Nicolas Blanc, secrétaire national à la Transition économique, et Marielle Mangeon, déléguée nationale, sont intervenus tous les deux lors d'une visioconférence organisée le 12 juillet avec des représentants de Bercy et du ministère de l'Industrie. Et ce dossier est sur le bureau de François Hommeril, président confédéral, chatouilleux dès qu'il s'agit de désindustrialisation et de délocalisation.



L'INFO MILITANTE

9/ LA RÉUNION DE BERCY A-T-ELLE FAIT AVANCER LES CHOSES ?

« Nous sommes déjà contents qu'elle ait eu lieu assez rapidement, se félicite Florence Gracia-Gil. Les deux ministères nous ont dit qu'ils allaient demander à Lecta pourquoi ils ont décidé de fermer un site en France plutôt qu'en Espagne ou en Italie, sachant que Condat représente la plus grosse capacité de production de papier couché du groupe soit 200 000 à 220 000 tonnes par an. Donc pourquoi répartir la production de papier couché dans trois usines plutôt que la maintenir à Condat ? »

À l'issue de la réunion, la CFE-CGC a acté que les ministères s'engageaient à demander à Lecta quels étaient leurs engagements en termes d'activité et de pérennité du site. Les membres des cabinets ont demandé aux syndicats de leur faire remonter les difficultés, notamment de transparence et de collaboration de la part de la direction du site. Et ils ont promis de faire remonter l'affaire « plus haut » si les choses n'avançaient pas.

10/ QUID DES ÉLUS LOCAUX ?

Une réunion estivale a eu lieu à Périgueux entre des représentants de Lecta et de la Papeterie Condat d'une part, le préfet et des élus locaux d'autre part. Réunion dont ces derniers seraient sortis très déçus des réponses données par Lecta. Le conseil régional a écrit au président et au directeur général de Lecta pour leur demander de les rencontrer. Il manque clairement de la transparence de la part de Lecta sur le sort qu'il compte donner au site à terme. Une production de nouveaux produits sur la ligne 4, en complément du papier couché, pourrait être envisagée, même sans investissements conséquents. Cela permettrait par exemple de répondre aux souhaits des pouvoirs publics de « sortir du tout plastique ».

Les élus attendent que l'État français joigne les actes à la parole puisqu'il est question de réindustrialiser le pays : maintenir le savoir-faire de Condat en serait une belle illustration.



L'intersyndicale reçue à Bercy

Le 12 septembre, François Hommeril, président de la CFE-CGC, et Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, sont venus soutenir le combat des salariés de la papeterie de Condat, mobilisés depuis des mois pour dénoncer le plan social qui menace 187 emplois, et en grève depuis le 28 août.

Avant d'être reçu au ministère de l'Économie par Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, François Hommeril s'est exprimé lors d'une conférence de presse, en présence de militants CFE-CGC (élus confédéraux, fédéraux, délégués syndicaux). « Cette histoire, celle que vivent les salariés, on la connaît depuis 20 ans. Elle se répète sans cesse. Le problème n'est pas le marché, ni l'outil de production, très compétitif, ni les compétences, avec des gens très bien formés, amoureux de leur métier et qui ont su le faire évoluer. Le problème, c'est la structure financière, la financiarisation. Les actionnaires ont pillé la R&D sur place, l'ont envoyée ailleurs et maintenant ils finissent le travail. »

Pour le président confédéral, « le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour éviter que la production ne s'arrête en France ». « Cette compétence historique, si elle s'arrête, ne reprendra pas, ajoute-t-il. Il s'agit vraiment d'une question de souveraineté et d'intelligence économique ». Avant d'enfoncer le clou : « Le problème chez Condat, c'est l'actionnaire et sa volonté sans limites de maximiser son profit. Tout le reste, c'est de la littérature. Il faut défendre l'activité en France. »



SAVE
THE
DATE



COLLOQUE



HANDICAP :

Le plein emploi est-il possible ?



Gaumont Aquaboulevard
8 rue du Colonel Pierre Avia
75015 Paris



À partir de 19 h
Entrée gratuite

En partenariat avec l'Agefiph - accès PMR
vélotypie assurée - inscription obligatoire.



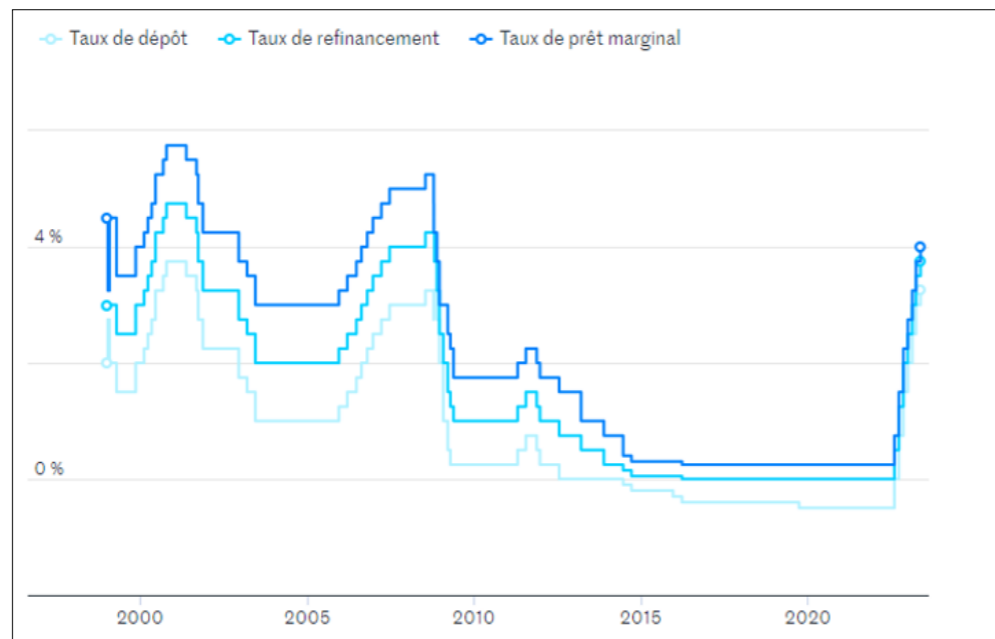
HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT : QU'EN EST-IL ?

Dans un contexte d'inflation persistante, les taux d'intérêt moyens ont atteint cet été 4,59 % pour les entreprises, et 3,17 % pour les crédits à l'habitat. Ces hausses significatives ne sont pas sans lien avec la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE).

LE CONSTAT EN CHIFFRES

Depuis un an, la France, ainsi que l'ensemble de la zone euro, fait face à une augmentation conséquente des taux d'intérêt après que ces derniers ont été particulièrement bas. Les taux d'intérêt moyens d'un prêt bancaire pour les entreprises s'élevaient ainsi à 4,59 % en juillet 2023 contre 1,27 % en avril 2022 (source : Banque de France). Il en va de même pour les ménages : le taux des crédits nouveaux à l'habitat de toute durée est passé de 1,45 % en juillet 2022 à 3,17 % en juillet dernier.

Cette hausse significative n'est pas sans lien avec la politique monétaire restrictive mise en place par la Banque centrale européenne (BCE). Le mois dernier, elle a augmenté pour la neuvième fois consécutive ses taux d'intérêt directeurs. Objectif : diminuer le taux d'inflation toujours trop élevé, malgré une légère baisse ces derniers mois.



Source : La Banque centrale européenne.

LE RÔLE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

Une Banque centrale est une Banque d'État ou de groupe d'États. Elle décide de la politique monétaire des pays membres, émet des billets de banque, prête aux banques commerciales des pays membres. Pour les pays de la zone euro, c'est la BCE, située à Francfort, qui regroupe les 19 pays membres. Elle a pour charges principales le maintien de la stabilité des prix et la préservation du pouvoir d'achat, avec la mission de maintenir le niveau de l'inflation en dessous de 2 %.

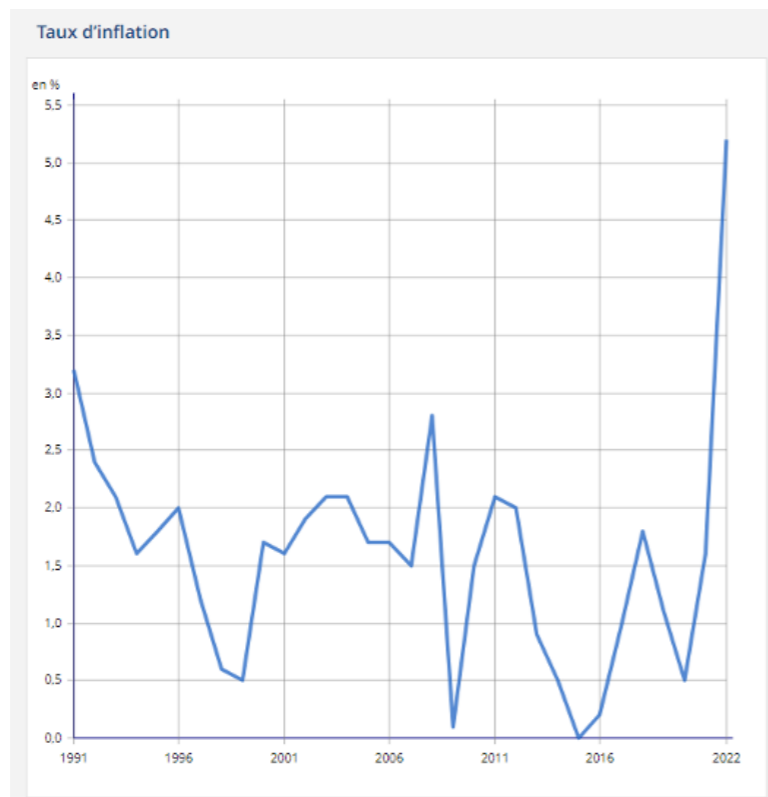
Afin de maintenir ce taux, la BCE doit influencer sur la quantité de masse monétaire en circulation. En effet, plus la quantité est importante, plus il y aura une hausse généralisée des prix. La BCE contrôle la masse monétaire en circulation en appliquant trois taux d'intérêt directeurs différents aux banques commerciales de la zone euro :

- Le taux de refinancement auquel les banques commerciales empruntent aux banques centrales. Une augmentation de ce taux entraîne automatiquement une hausse des taux d'intérêt pratiqués par les banques commerciales envers les ménages et les entreprises.
- Le taux de prêt marginal appliqué aux banques commerciales ayant un besoin de liquidité de court terme. Ce taux permet de maintenir le système bancaire en place en cas de crise financière grave.
- Le taux de dépôt, qui est le taux de rémunération pour les banques commerciales ayant déposé leur excédent de liquidité dans les banques centrales. Si ce taux est élevé, les banques commerciales sont incitées à épargner, et donc à moins prêter aux ménages et aux entreprises.



L'INFLATION, CAUSE PRINCIPALE DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT

Ces deux dernières années, les pays occidentaux ont opéré un virage économique important avec le retour de l'inflation. Depuis plus de 10 ans, celle-ci n'avait pas dépassé les 2 % mais a refait surface suite au Covid et à la guerre en Ukraine, tandis que le prix l'énergie a fortement augmenté. En 2022, le taux d'inflation annuel en France a atteint à 5,2 %, contre 0,5 % en 2020 (source : INSEE).



Pour faire face à ce choc, les banques centrales se sont mises à relever leurs taux à grande vitesse, après des décennies de baisse structurelle. En fixant des taux d'intérêt plus élevés, la BCE augmente donc le coût auquel les ménages et les entreprises empruntent. Les particuliers sont incités à épargner plutôt qu'à consommer, et les entreprises à moins investir. Ainsi, la demande globale diminue, ce qui entraîne un ajustement des prix à la baisse.

Malgré une légère baisse de l'inflation, principalement due à la baisse des prix de l'énergie, elle reste supérieure à l'objectif des 2 %. Depuis le 2 août 2023, la BCE a donc respectivement fixé les taux d'intérêt de refinancement, de prêt marginal et de dépôt à 4,25 %, 4,50 % et 3,75 %.

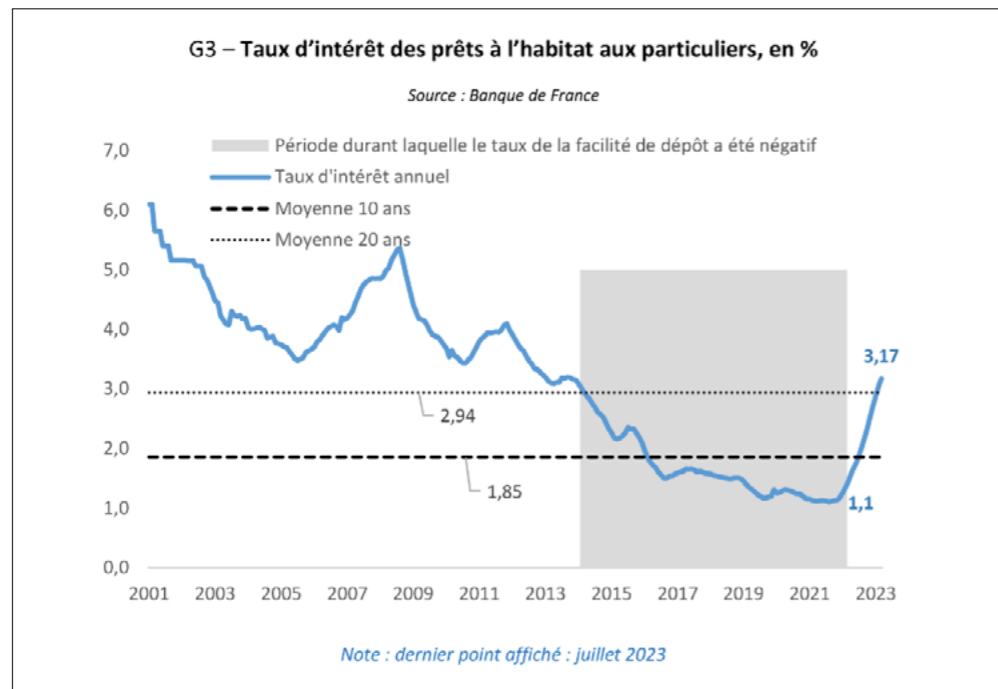
LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER IMPACTÉ

Cette politique monétaire restrictive a un effet direct sur le marché immobilier. Lors de la période des taux d'intérêt faibles, les particuliers ont pu emprunter de plus grandes sommes pour acheter leur logement, ce qui a entraîné une hausse des prix de l'immobilier. Depuis 2000, le prix moyen d'un bien immobilier rapporté au revenu d'un ménage a par exemple augmenté entre 50 % et 100 % en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis ou en Espagne.

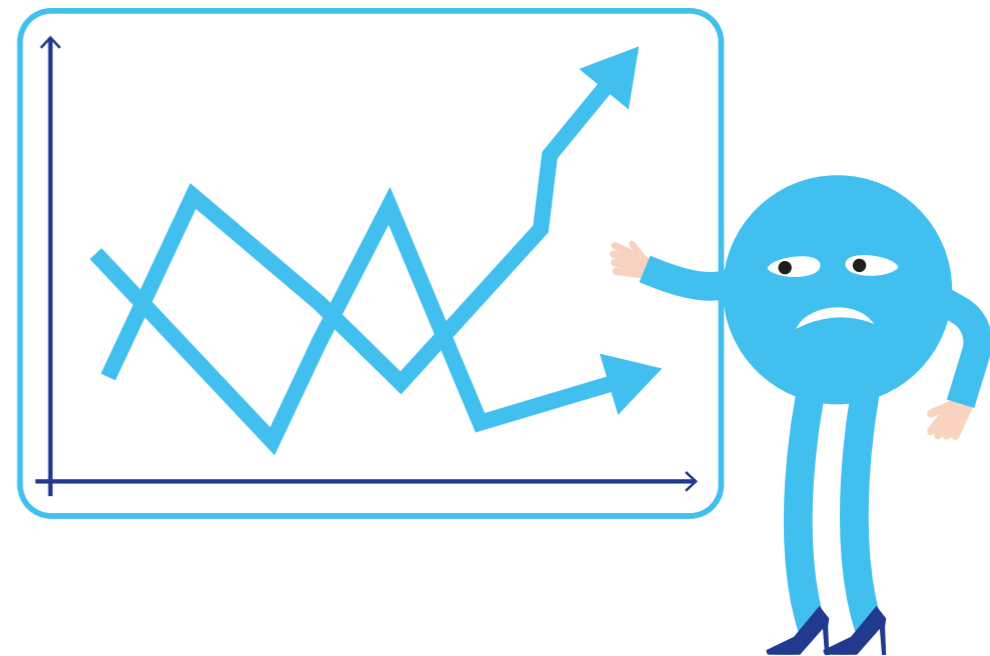
Aujourd'hui, les ménages font face à une forte résilience des prix ainsi qu'à un encadrement plus strict des crédits immobiliers, qui réduit la durée possible de remboursement et plafonne le taux d'endettement. Ces facteurs créent une crise immobilière, réduisant notamment l'accès à l'achat immobilier aux primo-accédants, les plus dépendants aux crédits. De nombreux ménages sont désormais dans l'incapacité d'acheter et se reportent donc sur le marché locatif, alimentant de fortes tensions.



Celles-ci s'ajoutent à la crise du logement déjà existante en France : selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre, 18 % de la population française habite dans un logement jugé insalubre et 5,6 % « fournit un effort financier excessif pour se loger ».



Pour conclure, la politique monétaire restrictive menée par la BCE pour réduire l'inflation risque de se poursuivre tant que celle-ci n'aura pas atteint les 2 % fixés. Cette hausse des taux d'intérêt impacte fortement la possibilité d'emprunt des ménages, déjà affectés par l'inflation, et des entreprises, au moment même où ces dernières doivent investir en masse afin de verdir leurs activités.



LES CHIFFRES

2 354,4 MILLIARDS D'EUROS

PIB France 2022

+ 0,5 %

Croissance du PIB en volume au 2^e trimestre 2023

+ 5,2 %

Inflation 2022 (en moyenne annuelle)

+ 4,8 %

Inflation août 2023 (en glissement annuel)

7,2 %

Chômage au sens du BIT (1^{er} trimestre 2023)

- 24,6 MILLIARDS D'EUROS

Balance commerciale (1^{er} trimestre 2023)

3 013,4 MILLIARDS D'EUROS (112,5 % DU PIB)

Dette publique (4^e trimestre 2022)

124,5 MILLIARDS D'EUROS (4,7 % DU PIB)

Déficit public 2022

	France				Allemagne				Italie				Espagne				Royaume-Uni			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Taux de croissance	2,6%	0,7%	1,3%	1,9%	1,8%	-0,1%	1,1%	2%	3,7%	0,7%	0,8%	1,2%	5,5%	1,5%	2%	2%	4%	-0,3%	1%	2,2%
Taux de chômage (% de la population active)	7,3%	7,4%	7,3%	6,9%	3,1%	3,3%	3,3%	3,1%	8,1%	8,3%	8,4%	8,4%	12,9%	12,6%	12,4%	12,1%	3,7%	4,2%	4,7%	4,4%
Solde public (% du PIB)	-4,9%	-5,3%	-4,8%	-4,5%	-2,6%	-3,7%	-1,9%	-0,9%	-8%	-3,8%	-3,3%	-2,4%	-4,5%	-4,5%	-3,5%	-3,8%	-6,3%	-5,8%	-4,4%	-4,2%
Dette publique (% du PIB)	111,1%	111,4%	112,4%	112,8%	66,54%	67,2%	66,5%	64,4%	144,7%	140,3%	140%	138,5%	112%	110,5%	108,3%	107,9%	102,6%	106,3%	109,7%	112,8%

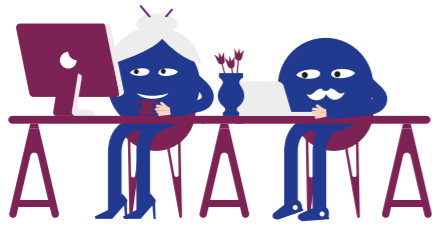


Les données sont issues des prévisions du FMI qui ont été réactualisées en avril 2023.

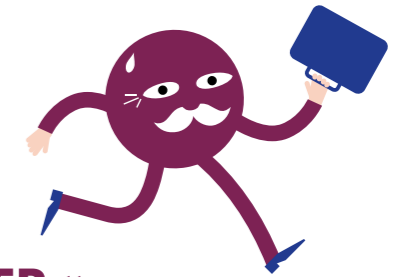
CONTACTS

Nicolas Blanc
Secrétaire national
à la transition économique
nicolas.blanc@cfecgc.fr

Service Économie
Anne Bernard
Louis Delbos
Anaïs Filsoofi
Vinciane Vialard



TENDANCES



EMPLOI DES SENIORS : DU MIEUX

SENIORS À BOUT DE « NER »

Enjeu stratégique, scandale français... Le thème de l'emploi des seniors est une préoccupation majeure. Une étude de la Dares (ministère du Travail) montre que la situation s'améliore lentement. « En 2022, écrit la rédactrice Sonia Makhzoum, 56,9 % des personnes de 55 à 64 ans sont en emploi en France. Le taux d'emploi des seniors continue d'y augmenter pour atteindre son plus haut niveau depuis 1975. » Il augmente depuis 2000, explique-t-elle, « en lien notamment avec les réformes des retraites allongeant les durées de cotisation puis reculant l'âge d'ouverture des droits ».

Une étude de l'Insee, présentée lors de la séance plénière du Conseil d'orientation pour l'emploi du 29 juin 2023 sur l'emploi des seniors, détaille le sort des NER, acronyme désignant les personnes ni en emploi ni en retraite, autrement dit les chômeurs et les inactifs non retraités.

Inutile de pavoiser : ce taux reste inférieur à celui de la moyenne de l'Union européenne qui est de 62,4 %. Surtout, il reste très loin de celui des plus jeunes : 82,5 % des 25-49 ans sont en emploi en 2022, 76,4 % des 55-59 ans, mais seulement 36,2 % des 60-64 ans. Si l'on détaille ceux qu'on appelle les « seniors », le taux d'emploi reste proche de 80 % pour les 50-56 ans. Il diminue ensuite de près de 8 points jusqu'à 59 ans et tombe en deçà de 60 % à 60 ans pour dégringoler à moins de 20 % à partir de 64 ans.

Parmi les 55-69 ans en France, 16 % sont NER dont surtout des femmes (3 NER sur 5). Leur situation, constate l'Insee, est « le plus souvent subie » : entre 55 et 61 ans, 64 % des NER sont soit chômeurs au sens du BIT, subissant la situation de non-emploi malgré leurs efforts de recherche, soit sans emploi pour raison de santé ou de handicap (45 %).

Cette baisse drastique du taux d'emploi des sexagénaires s'explique elle aussi par la conséquence des transitions progressives vers la retraite, observe la Dares : « Jusqu'à 55 ans, la part de personnes en retraite est marginale, alors qu'à 60 ans, une personne sur six environ est retraitée, et que plus de deux sur trois le sont à 63 ans. »

Les NER sans emploi pour raison de santé ou de handicap sont majoritairement des anciens ouvriers peu ou pas diplômés, dont 76 % disposent d'une reconnaissance administrative de handicap. Les NER pour d'autres raisons (36 % de l'effectif) sont principalement des femmes, peu ou pas diplômées et bénéficiant davantage d'une reconnaissance administrative de handicap que leurs homologues en emploi.

Autre constat : le taux d'emploi des femmes seniors est plus bas que celui des hommes du même âge, même s'il se rapproche de la moyenne de l'Union européenne pour ces dernières (respectivement 55,5 % en France et 56,2 % en Europe). Les femmes seniors en emploi le sont davantage à temps partiel (31,5 % contre 10,7 % des hommes) et en situation de sous-emploi (6,4 % contre 2,6 %).

Entre 2014 et 2021, les parts de NER ont particulièrement augmenté aux seuils d'âges concernés par les réformes des retraites passées, c'est-à-dire entre 60 et 62 ans et entre 65 et 67 ans. Notamment à 61 ans, la part des retraités a baissé de 27 points, celle de l'emploi a crû de 15 points et celle des NER a augmenté de 11 points.

S'appuyant sur cette étude de l'Insee dans un article, l'économiste Bruno Coquet enfonce le clou. « Les situations d'inactivité sans retraite ont très fortement progressé, notamment entre 60 et 62 ans, mais aussi à 57 ans et au-delà de 65 ans, écrit-il. Avec une focale plus large, on observe que 11 % des seniors entre 53 et 69 ans ne perçoivent ni revenu d'activité, ni pension de retraite. » Un chiffre terrible.



« [Les seniors sur le marché du travail en 2022](#) », Dares (« Résultats » n°47), septembre 2023.



« [Les seniors ni en emploi ni à la retraite juin 2023](#) », par Vladimir Passeron, département de l'emploi et des revenus d'activité de l'Insee. « [Ruptures du contrat de travail et emploi des seniors](#) », par Bruno Coquet.



BULLES X (EX-TWITTER)



X **CFE-CGC** @CFECCG - 4 septembre 2023

"J'aime entrer dans la confrontation. Ces gouvernants, ces conseillers qui se croient malins parce qu'ils ont lu une fiche, ne me font pas peur. Démasquer leurs choix idéologiques, voire populistes, c'est notre devoir." @fhommeril
→ <https://urlz.fr/nzya>



X **FRANÇOIS HOMMERIL** @FHOMMERIL - 7 septembre 2023

👤 Il y a un an, nous l'annoncions. L'affaire des Ehpad vous a scandalisé ? Vous serez révolté par celle des crèches. La maximisation des profits n'a pas de limite. Aucune valeur morale ne commande aux appétits de la financiarisation. Quoi qu'en pense Bruno Le Maire...



X **CFE-CGC** @CFECCG - 11 septembre 2023



📺 La réforme des retraites s'applique dès maintenant. Quelles conséquences pour les salariés ? Réponse en vidéo → <https://urlz.fr/nzyP>



X **CFE-CGC** @CFECCG - 12 septembre 2023

#PapeteriesDeCondat « Le problème, ça n'est ni le marché, ni l'outil de production, ni les compétences. Le problème, c'est la financiarisation. Le gouvernement doit nous dire comment il va prendre ses responsabilités pour éviter que cette production ne disparaisse. »



www.cfecgc.org


@CFECCG #cfecgc

CONTACTS

Service Communication
Mathieu Bahuet
Valérie Bouret
Romane Buot
Stéphanie Dubreucq

Cecilia Escorza
Gilles Lockhart
Adrien Vinet

service.communication@cfecgc.fr

**Votre organisation
syndicale ()
nous fait confiance,
pourquoi pas vous ?**

→ Pour plus d'informations : [macif.fr](https://www.macif.fr)



La Macif,
c'est **vous.**